



Ville de Carouge
Conseil administratif

Place du Marché 14
1227 Carouge
Tél. 022 307 89 87
Fax 022 342 53 29
www.carouge.ch

C 3050

CAROUGE

le bon côté de la ville

A l'attention de la présidence du
Grand Conseil de Genève

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 19.4.2012	Session GC: 19-20.4.2012
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	
Objet: R 689 (point 60)	
Copie à:	

Carouge, le 19 avril 2012

N/réf. : CA/SLA/MSC/epe

Concerne: Résolution R689 déposée le 23 mars 2012

Monsieur le Président,
Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

Le Conseil administratif de la Ville de Carouge a pris connaissance de la proposition de résolution R689 qui vous sera soumise par un groupe de députés du MCG.

Dans sa deuxième invite, le texte évoque la situation carougeoise en indiquant que la présence de requérants d'asile causerait "des problèmes gigantesques aux riverains".

Pour votre meilleure information, permettez-nous de préciser les éléments factuels suivants:


- Au début de la présente année, l'Hospice général a demandé à la Ville de Carouge d'activer la convention établie depuis plusieurs années déjà pour permettre l'ouverture de l'abri situé sous notre centre communal.
- En parfaite collaboration avec l'Hospice général, les différents services de la Ville de Carouge et notre Conseil administratif ont veillé à l'information complète de notre population, notamment par la diffusion d'un feuillet d'information aux riverains et en invitant ces derniers à une soirée d'information dans les lieux mêmes de l'abri.
- Dès l'ouverture de l'abri à Carouge, une collaboration très étroite s'est instaurée entre les responsables de ce lieu d'accueil, notre service des affaires sociales, notre police municipale et la police cantonale pour assurer un suivi et réagir immédiatement en cas de difficulté.
- Sans faire d'angélisme ni occulter quelque difficulté que ce soit, il nous faut constater au terme des quelques semaines durant lesquelles l'abri carougeois a été ouvert, aucune difficulté majeure n'a été ni signalée ni constatée, ceci malgré une présence quotidienne et constante de nos services et de ceux de la gendarmerie cantonale aux abords de l'abri.

- Seul un courrier d'une personne de passage ayant écrit pour dire qu'elle s'était sentie en insécurité dans le petit parc de jeux jouxtant notre centre communal en raison de la présence de personnes y consommant de la bière a été porté à notre connaissance. Après vérification avec l'ensemble des services potentiellement concernés et auprès des divers partenaires, nous n'avons eu ni confirmation des éléments décrits ni récit d'aucun autre événement de ce type, dont le lien avec des requérants n'est d'ailleurs pas établi.
- Enfin, force est de constater que la population carougeoise a réservé un accueil particulièrement bienveillant aux requérants, comme cela nous a d'ailleurs été rapporté à maintes reprises par l'Hospice général. Nombreuses ont été les personnes ou associations s'étant manifestées par des dons de livres ou de matériel permettant d'accompagner l'ordinaire pour le moins spartiate des requérants.

Au vu de ces éléments, et sans volonté aucune de polémique, notre Conseil administratif se permet d'attirer votre attention sur une situation réelle et documentée ne correspondant en rien au tableau dépeint dans la résolution qui vous est soumise. Nous sommes heureux que la tradition d'ouverture et de tolérance de la Ville de Carouge ait ainsi et une fois encore été démontrée par sa population.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les députées, Messieurs les députés, nos salutations respectueuses et cordiales.

Pour le Conseil administratif



Stéphanie Lammar
Maire